

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE ONZE JUILLET, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NATHALIE BEAUVY.*

*Date de la convocation : 5 juillet 2023*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Thierry ANDRIEUX donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Guy CORBEL, Stéphane de SALLIER DUPIN, Thierry GAUVRIT, Laurence HAQUIN, Nadine L'ECHELARD, Christelle LEVY, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** René LE BOULANGER

**Délibération n°2023-125**

Membres en exercice : 69    Présents : 46

Absents : 23

Pouvoirs : 8

|  |
|--|
| <b>AFFAIRES GENERALES<br/>COMpte RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION<br/>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> |
|--|

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte

des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu les délibérations :

- n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,
- n°2022-174 du 20 décembre 2022 déléguant au Président la désignation des membres du comité de sélection,

### **Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

#### **Marchés publics**

- Décision n°2023\_146 – Signature des marchés n°23DM041 à 23DM045 relatifs à la réhabilitation de la déchèterie de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – Lots n°1 à 5 – Attribution aux sociétés suivantes :
  - Lot n°1 « Démolition, voirie et réseaux divers » - Société Eurovia (Ploufragan) pour un montant de 761 894,20 € HT,
  - Lot n°2 « Bâtiment et génie civil » - Société Scobat (Trégueux) pour un montant de 800 000 € HT,
  - Lot n°3 « Contrôle d'accès et ponts bascules » - Société ADEMI Pesage (La Séguinière) pour un montant de 216 764,50 € HT,
  - Lot n°4 « Vidéosurveillance » - Société ARGOS Sécurité Alarme (Saint-Malo) pour un montant de 21 296,30 € HT,
  - Lot n°5 « Clôtures, portail et espaces verts » - Société Jourdanière (Liffré) pour un montant de 110 140 € HT.

#### **Domanialité**

- Décision n°2023\_139 – Convention d'occupation du logement B sis 10 Rue de la Croix au Lait à Lamballe-Armor selon les conditions suivantes :
  - Période de location du 25 mai au 24 novembre 2023,
  - Convention non renouvelable,
  - Loyer mensuel de 500 €,
  - Absence de garantie,
  - Abonnements à la charge des locataires (électricité, eau, gaz, déchets ménager).
- Décision n°2023\_140 – Convention d'occupation gratuite des parcelles C575, 576 et 1488 à Hillion, au profit de Mme Clairoline NIVET, agricultrice, selon les conditions suivantes :
  - Occupation concédée uniquement à des fins agricoles,
  - Date d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2022,
  - Date de fin au 31 août 2023,
  - Occupation sans contrepartie financière.
- Décision n°2023\_141 – Bail civil de location d'un immeuble à usage de bureaux, situé 19, rue d'Armor à Lamballe-Armor avec la SCI des Quarante dont le siège est à Lamballe-Armor et représentée par Jean-Luc MEHEUST, selon les conditions suivantes :
  - Consistance : bâtiment à usage de bureaux d'une superficie d'environ 500 m<sup>2</sup> avec accueil, local technique, sanitaires, 16 bureaux, salle de réunion, local d'archives, cuisine, espace extérieur, 25 places de stationnement,
  - Autorisation de réaliser des travaux,
  - Durée : 11 années dont 6 ans fermes, du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2034,
  - Coût : loyer mensuel de 6 345 € HT, soumis à TVA 20% révisable annuellement en fonction de l'indice Insee ILAT. Les consommations sont à la charge de Lamballe Terre & Mer,
  - Provision sur charges mensuelles de 300 € HT (taxe foncière).
- Décision n°2023\_147 – Transfert de propriété des réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif du lotissement « Le Cottage du Golf » à Plurien, en vue de leur intégration dans le domaine public.

– **Contentieux et justice**

- Décision n°2023\_132 – Convention d'indemnisation de l'entreprise NOBÂ d'un montant de 37 955,95 € HT dans le cadre du marché de travaux relatif à la construction de la halle sportive du Liffré à Lamballe-Armor (Lot 1 – Gros Œuvre).

– **Fonctionnement des services publics**

- Décision n°2023\_148 – Modification de l'article 26 du règlement de service SPANC : majoration de la redevance pour retard de paiement et pénalités financières.
- Décision n°2023\_155 – Règlement intérieur des accueils de loisirs 3-11 ans des mercredis, des petites vacances et de l'été à compter du 10 juillet 2023.
- Décision n°2023\_156 – Règlement de fonctionnement des espaces-jeunes, animations 11-17 ans et semaine ados, lors des petites vacances et l'été à compter du 3 juillet 2023.
- Décision n°2023\_157 – Règlement intérieur des camps 7-17 ans à compter du 3 juillet 2023.

– **Finances et comptabilité**

• **Gestion de la trésorerie**

- Décision n° 2023\_137 – Souscription d'une ligne de trésorerie de 6 000 000 € d'une durée d'1 an auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire.
- Décision n° 2023\_138 – Souscription d'une ligne de trésorerie de 6 000 000 € d'une durée d'1 an auprès de la Banque Populaire Grand Ouest.

• **Avance de trésorerie**

- Décision n°2023\_119 – Reconduction du mécanisme d'avance de trésorerie du budget général vers les budgets annexes Eau, Assainissement et Déchets ménagers – Montant maximum ne pouvant pas dépasser 6 000 000 €.
- Décision n°2023\_120 – Reconduction du mécanisme d'avance de trésorerie du budget général vers les budgets du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Montant maximum ne pouvant pas dépasser 1 200 000 €.

• **Subventions attribuées pour un montant total de 123 607,68 €**

- **Numérique** pour un montant total de 104 492,68 €, répartis comme suit :
  - Décision n° 2023\_158 – Aide annuelle pour la période 2023-2024, dans le cadre de l'appel à projets numérique :
    - Commune de Penguily – 2 678,48 €.
    - Association Familles Rurales – 17 740 €.
    - Commune de Coëtmieux – 3 138,91 €.
    - Commune de Landéhen – 21 075,77 €.
    - Commune de Lamballe-Armor – 33 700 €.
    - Commune d'Erquy – 26 160 €.
- **Habitat** pour un montant total de 19 115 €, répartis comme suit :
  - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 13 500 €
    - Décision n°2023\_133 – Plédéliac – 3 000 €.
    - Décision n°2023\_135 – Trébry – 3 000 €.
    - Décision n°2023\_142 – Saint-Glen – 4 500 €.
    - Décision n°2023\_143 – Plémy – 3 000 €.
  - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 3 500 €
    - Décision n°2023\_125 – Plénée-Jugon – 500 €.
    - Décision n°2023\_126 – Hénansal – 500 €.
    - Décision n°2023\_127 – Sévignac – 500 €.
    - Décision n°2023\_128 – Trédaniel – 500 €.
    - Décision n°2023\_129 – Saint-Trimoël – 500 €.
    - Décision n°2023\_130 – Hénanbihen – 500 €.
    - Décision n°2023\_131 – Lamballe-Armor – 500 €.

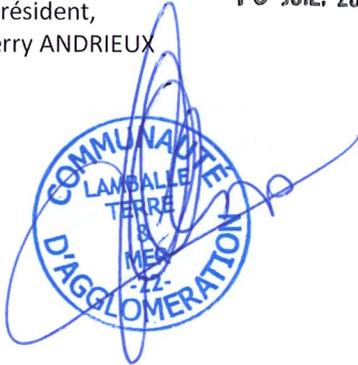
- **Aide à la réalisation d'une étude thermique** pour un montant de 500 €
  - Décision n°2023\_134 – Sévignac – 500 €.
- **Aide à l'amélioration du parc communal** pour un montant de 1 615 €
  - Décision n°2023\_136 – Coëtmieux – 1 615 €.
- **Demandes de subventions**
  - Décision n°2023\_144 – Demande d'une subvention de 64 000 € auprès de l'Etat (Fonds Vert), dans le cadre de la campagne 2023-2024 de la destruction de nids de frelon asiatique sur le territoire de Lamballe Terre & Mer.
- **Eau – Assainissement**
  - Décision n°2023\_145 – Renouvellement des réseaux d'eau usée sur la commune de Plénée-Jugon dans le lotissement « Victor Hugo » pour un montant estimatif de 161 801 € HT (valeur mars 2023).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

**13 JUL. 2023**



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

**13 JUL. 2023**

**13 JUL. 2023**

Pour le Président  
Par délégation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale